

DEC141566DR02

Décision portant nomination de M. Xavier Nathan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris et nommant M. Francis Bernardeau en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/03/2014 ;

Considérant que M. Xavier Nathan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1, 2 et 5 décembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Xavier Nathan, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris, à compter du 01/01/2014.

M. Xavier Nathan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Xavier Nathan est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/05/2014

Francis BERNARDEAU

Institut d'Astrophysique de Paris
Le directeur de l'unité
Francis Bernardeau

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

